

Mot de la Mairesse

Rédempteuroise, Rédempteurois

Bonjour,

Je vous souhaite en ce début de l'année 2018, une excellente année à vous tous dans un règne de santé et de joie. Merci beaucoup pour votre confiance exprimée lors de l'élection du 5 novembre dernier, je ferai en sorte d'être à la hauteur de vos attentes. Je tiens à remercier M. Jean Lalonde pour ses 24 années de services à la municipalité de Très-Saint-Rédempteur. Du même souffle, je suis heureuse d'accueillir cinq nouvelles personnes qui contribueront grandement à la réussite des projets à venir. J'ai nommé au poste de maire supplément M. Alexandre Zalac qui a toute ma confiance pour se charger de cette responsabilité.

Bien évidemment, mon énergie lors de ma campagne électorale est toujours intacte. Depuis mon entrée en poste, je me suis mis à la tâche pour améliorer l'offre de service aux citoyens, remettre sur pied le comité de loisirs de Très-Saint-Rédempteur, promouvoir et appuyer l'implication citoyenne. Bien sûr dans un souci de bonne gestion des finances municipale.

Le conseil et moi-même voulons une meilleure communication avec nos citoyens et c'est pour cela que nous vous invitons tous les mois à une rencontre informelle à venir discuter de vos préoccupations ou tout simplement venir faire jasette avec les gens du village. Nous pourrons par le fait même réagir en temps réel à vos besoins en vous connaissant mieux!

Certaines de nos rencontres seront thématiques pour vous informer sur des sujets variés vous concernant; par exemple les éléments à avoir dans une trousse de 72 heures (trousse d'urgence), la disposition des matières recyclables ou organiques,... bref, plein de sujets très intéressants.

Je souligne la réussite du premier café-rencontre qui a eu lieu le 21 janvier dernier au centre socioculturel. Nous avions accueilli plus d'une soixantaine de personnes avec café et viennoiserie. Nous sommes heureux de la réponse et des divers échanges constructifs avec nos citoyens. Il me fera plaisir de vous accueillir lors du prochain café-rencontre qui aura lieu le 25 mars prochain à compter de 9 h 00. C'est avec hâte que nous vous attendons!



Je suis heureuse de vous annoncer une aide financière octroyée dans le cadre du fonds Conjonctuel de développement pour l'acquisition des modules de jeux pour le parc Cavaleri au montant de 10158\$ présenté par notre député et ministre, Madame Lucie Charlebois, lors de la conférence de presse du 5 février 2018. De plus, Madame Charlebois nous a fait l'annonce, à ce même moment, d'une aide supplémentaire provenant du budget discrétionnaire du ministère de la Santé et des services sociaux ainsi que du programme de soutien à l'action bénévole totalisant un montant de 7500\$.

Donc, un grand merci à Madame Lucie Charlebois pour cette annonce d'un montant total d'aide de 17158\$. Je tiens aussi à souligner l'effort et le travail interrompu de la directrice générale, Madame Louise Sisla Héroux, pour l'aboutissement de l'octroi de cette aide financière. Je mentionne aussi par le fait même l'excellent travail de Madame Aline Nault à l'organisation réussie de la conférence de presse.

Au plaisir de se rencontrer mes chers villageois et villageoises durant cette année 2018.



Julie Lemieux

Mairesse de Très-Saint-Rédempteur



Présentation du nouveau Conseil municipal



M. STEVEN STRONG-GALLANT SIÈGE #1



MME ISABELLE PARÉ SIÈGE #2



MR RÉJEAN SAUVÉ SIÈGE #3



MME ALINE NAULT
SIÈGE #4



M. ALEXANDRE ZALAC SIÈGE #5



M. WILLY MOUZON SIÈGE #6

Séances du conseil en 2018

Calendrier des séances régulières à venir en 2018

09 janvier 13 février 13 mars
10 avril 08 mai 12 juin
10 juillet 14 août 11 septembre
09 octobre 13 novembre 11 décembre



Activités à venir

Dimanche 25 mars 2018 de 9 h 00 à midi Café-rencontre Pâques

Dimanche 22 avril 2018 de 9 h 00 à midi Café-rencontre La sécurité... l'affaire de tous!

9h 00 à 09 h 25 Accueil

9h30 à 10 h 00 Atelier animé (trousse de 72 heures)

10h10 à 10h40 Atelier animé (défibrillateur)

10h50 à 11h15 Atelier banc de bébé

11h15 à 11h30 Kiosques (premiers répondants, Sûreté du Québec)

FERMETURE DU BUREAU DURANT *La période de Pâques* LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ LE LUNDI 2 AVRIL 2018

Protection des fossés de drainage

L'hiver est bien installé, mais pensez au printemps qui sera bientôt à nos portes. Évitez de mettre de la neige dans les fossés de drainage pour minimiser le risque que ceux-ci ne se bloquent le printemps venu, ou lors d'un redoux hivernal.

Bureau municipal

769, route Principale, Très-Saint-Rédempteur

Téléphone: 450-451-5203

Courriel: mun.tsr@tressaintredempteur.ca Site web: www.tressaintredempteur.ca

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi inclusivement, de 9h à 12h et de 13h00 à 17h00.

Licences de chiens

À compter du 1^{er} janvier 2018, tous les chiens présents sur le territoire de Très-Saint-Rédempteur doivent être titulaires d'une licence annuelle de la Municipalité, disponible au coût de vingt (20) dollars. Toute infraction au *Règlement concernant la garde et le contrôle des chiens* numéro 209-2015 sera passible d'une amende d'au moins 200\$.

Rappel - Permis

Avant de commencer tous travaux de construction, de rénovation, d'ajouts d'équipements ou de coupe d'arbres, nous vous invitons à communiquer avec notre inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur Sébastien Nadeau au numéro suivant : 450-451-5203, extension #223.



Mot de l'inspecteur

Bonjour,

en mon nom personnel et au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons une année 2018 des plus merveilleuses, remplies de bonheur, de la santé et parsemée de nouveaux défis et de projets intéressants à accomplir.

Parlant de projet, savez-vous que le crédit d'impôt RénoVert est prolongé <u>jusqu'au</u> 31 mars 2018.

Le crédit d'impôt RénoVert

Rénovert est un crédit d'impôt <u>provincial</u> remboursable. Il a été mis en place temporairement pour encourager les particuliers à réaliser des travaux de rénovation résidentie écoresponsable qui sont reconnus et qui ont une incidence positive sur le plan énergétique ou environnemental.

Les travaux de rénovation écoresponsable reconnus doivent être effectués par un entrepreneur qualifié

en vertu d'une entente conclue après le 17 mars 2016 et avant le 1er avril 2018.



En quoi consiste RénoVert?

Le montant du crédit d'impôt correspond à 20 % de la partie des dépenses admissibles qui dépasse 2 500 \$.

Le montant maximal est de 10 000 \$.

En plus de recevoir un remboursement d'impôt grâce à RénoVert, vous pourriez également recevoir une aide financière offerte dans le cadre du programme Rénoclimat, qui est administré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Comment demander RénoVert?

Le crédit d'impôt peut être demandé uniquement pour les années d'imposition 2016, 2017 et 2018, au moment de la production de la déclaration de revenus. Pour le demander, vous aurez à

- joindre le formulaire Crédit d'impôt RénoVert (TP -1029. RV) à votre déclaration de revenus;
- demander à l'entrepreneur responsable des travaux de remplir et de signer l'Attestation de conformité de biens à des normes écoresponsables (TP-1029. RV.A).

Les dates importantes à retenir!

- Les dépenses admissibles que vous pouvez demander pour l'année d'imposition 2016 doivent avoir été payées après le 17 mars 2016 et avant le 1er janvier 2017.
- Les dépenses admissibles que vous pouvez demander pour l'année d'imposition 2017 doivent avoir été payées après le 31 décembre 2016 et avant le 1er janvier 2018.
- Les dépenses admissibles que vous pouvez demander pour **l'année d'imposition 2018** doivent avoir été payées après le 31 décembre 2017 et avant le 1er janvier 2019



Quelques exemples de travaux de rénovation écoresponsable reconnus

- Installation de portes ou de fenêtres
- Installation d'un toit vert ou d'un toit blanc
- Isolation du toit, des murs extérieurs, des fondations et des planchers exposés

***Pour plus de renseignements sur les travaux de rénovation admissibles, consultez la liste des travaux de rénovation écoresponsable reconnus à l'adresse suivante :

https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-renovert/liste-des-travaux-reconnus/

Exception concernant les installations septiques

Les travaux de construction, de rénovation, de modification ou de reconstruction d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinet d'aisances ou des eaux ménagères, conformément aux exigences du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées(Q-2, r.22)* ne font pas partie des travaux admissibles.

*** Notez cependant que le **Plan économique du Québec de mars 2017** prévoit la mise en place, pour une durée d'application de cinq ans, d'un crédit d'impôt provincial remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles.

Informez-vous, vous être probablement admissibles !!!

Particularités

***L'ensemble des dépenses attribuables à la réalisation des travaux de rénovation écoresponsable reconnus seront considérées dans les dépenses admissibles. De façon plus détaillée, ces dépenses comprennent :

- le coût des permis nécessaires à la réalisation des travaux, y compris le coût des études réalisées pour obtenir de tels permis;
- le coût (taxes incluses) des biens
 - o qui ont servi à la réalisation des travaux,
 - qui ont été fournis par l'entrepreneur ou achetés chez un commerçant inscrit au fichier de la TVQ, après le 17 mars 2016,
 - o qui respectent, lorsque cela est requis, les normes énergétiques ou environnementales énoncées dans la liste des travaux de rénovation écoresponsable reconnus;
- le coût (taxes incluses) des services fournis par l'entrepreneur pour la réalisation des travaux;
- le coût des travaux nécessaires à la remise en état des lieux

***Aucune construction attenante ou accessoire à l'habitation, à l'exception d'un garage qui y est attenant, ne sera considérée comme faisant partie de votre habitation admissible.

Pour plus d'information, vous êtes invités à consulter le site internet de *Revenu Québec* à l'adresse suivante : https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-renovert/

Cordialement, votre inspecteur municipal

Sébastien Nadeau



Informations générales

Calendrier des collectes de matières résiduelles 2018

LÉGENDE	
	Ordures ménagères seulement
	Déchets volumineux seulement
	Ordures ménagères ET déchets volumineux
	Recyclage

	Janvier 2018								
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim			
1	2	3	4	5	6	7			
8	9	10	11	12	13	14			
15	16	17	18	19	20	21			
22	23	24	25	26	27	28			
29	30	31							

	Avril 2018									
Lun	n Mar Mer Jeu Ven Sam I									
						1				
2	3	4	5	6	7	8				
9	10	11	12	13	14	15				
16	17	18	19	20	21	22				
23	24	25	26	27	28	29				
30										

	Février 2018								
Lun	Lun Mar Mer Jeu Ven Sar								
			1	2	3	4			
5	6	7	8	9	10	11			
12	13	14	15	16	17	18			
19	20	21	22	23	24	25			
26	27	28							

Mai 2018									
Lun	un Mar Mer Jeu Ven Sam Din								
	1	2	3	4	5	6			
7	8	9	10	11	12	13			
14	15	16	17	18	19	20			
21	22	23	24	25	26	27			
28	29	30	31						

	Mars 2018								
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim			
			1	2	3	4			
5	6	7	8	9	10	11			
12	13	14	15	16	17	18			
19	20	21	22	23	24	25			
26	27	28	29	30	31				

Juin 2018								
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim		
				1	2	3		
4	5	6	7	8	9	10		
11	12	13	14	15	16	17		
18	19	20	21	22	23	24		
25	26	27	28	29	30			

	Juillet 2018									
Lun	ın Mar Mer Jeu Ven Sam									
						1				
2	3	4	5	6	7	8				
9	10	11	12	13	14	15				
16	17	18	19	20	21	22				
23	24	25	26	27	28	29				
30	31									

Octobre 2018								
Lun	Lun Mar Mer Jeu Ven Sam Dim							
1	2	3	4	5	6	7		
8	9	10	11	12	13	14		
15	16	17	18	19	20	21		
22	23	24	25	26	27	28		
29	30	31						

	Août 2018								
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim			
		1	2	3	4	5			
6	7	8	9	10	11	12			
13	14	15	16	17	18	19			
20	21	22	23	24	25	26			
27	28	29	30	31					

	Novembre 2018								
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim			
			1	2	3	4			
5	6	7	8	9	10	11			
12	13	14	15	16	17	18			
19	20	21	22	23	24	25			
26	27	28	29	30					

Septembre 2018									
Lun	Mar Mer Jeu Ven Sam Dim								
					1	2			
3	4	5	6	7	8	9			
10	11	12	13	14	15	16			
17	18	19	20	21	22	23			
24	25	26	27	28	29	30			

	Décembre 2018							
Lui	n	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam Din		
						1	2	
3		4	5	6	7	8	9	
10)	11	12	13	14	15	16	
17	,	18	19	20	21	22	23	
24	ļ	25	26	27	28	29	30	
31								



Informations générales

La collecte des matières résiduelles, la suite...

DÉCHETS DOMESTIQUES

Déchets acceptés

Tout résidu qui ne peut être réutilisé ou recyclé, ou pour lequel il n'y a pas encore de débouché.

Déchets refusés

Toutes les matières recyclables, les déchets volumineux, les pneus, les matériaux secs (construction) et les résidus domestiques dangereux (RDD).

*** Aucune matière placée à l'extérieur du bac ne sera ramassée. Le couvercle du bac doit être libre de tout débris (neige, sacs, etc.) et doit être fermé.

DÉCHETS VOLUMINEUX

Les déchets solides volumineux doivent être placés de façon ordonnée ou liés en paquet (ex. une carpette) pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.

Déchets acceptés

Tous les objets de grandes dimensions à usage domestique, dont la longueur excède un mètre ou pèse plus de 25 kg, notamment, les meubles, matelas, électroménagers, tables, chaises, sofas, appareils de chauffage, objets et appareils ménagers (ex:tapis, meubles de patio, évier, bain, cuisinière, réfrigérateur, congélateur dont le liquide réfrigérant aura été retiré aux frais du propriétaire, lessiveuse, sécheuse, réservoir à eau chaude, barbecue au gaz sans la bonbonne) et objets de débarras saisonniers qui ne peuvent être insérés dans un bac.

Déchets refusés

Tous les résidus technologiques de l'information et des communications (ex : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, ...), résidus domestiques dangereux (ex : batteries, pneus usagés, huiles à moteur, peinture ...), résidus de construction et de démolition, terre, pierre, brique, bois, branches, souches, carcasses automobiles, résidus verts (ex: feuille, gazon ...)

***Veuillez noter que les matériaux secs (matériaux de construction) et les résidus domestiques dangereux (RDD), dont les pneus usagés, ne sont pas acceptés lors de la cueillette des déchets volumineux, ni lors des cueillettes régulières. Ces matières doivent être acheminées à un des **Écocentres** de la MRC ou chez un partenaire participant.

Pour plus d'information, vous êtes invités à consulter le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : http://tressaintredempteur.ca/services-aux-citoyens/matieres-residuelles/



Informations générales

Les **Écocentres** permettent de détourner des sites d'enfouissement une importante quantité de résidus, **pensez-y!!!**

				ÉCOCENTRES			
MATIÈRES ACCEPTÉES	DÉTAILS		DE L'ÎLE	SAINT-ZOTIQUE	RIGAUD		
BARDEAUX D'ASPHALTE	seulement	х			Х		
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SECS	céramique / gypse / matériaux isolants / mélamine / verre / fenêtres / toilettes / baignoires et douches en fibre de verre ou en plastique / etc	х	х	х	х		
MATÉRIAUX D'ESCAVATION	asphalte / béton / brique / pierre / sable et gravier / etc	х	Х				
ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES ET MÉTAUX FERREUX	*Vidés de tout fluide s'il y a lieu. **Appareils non fonctionnels. Cuisinières / lave-vaisselle / machines à vapeur / sécheuses / fours / réservoirs chauffe-eau ou chauffe-huile / petits électroménagers et appareils électriques non fonctionnels / tondeuses / souffleuses / etc	x		x	х		
ENCOMBRANTS NON MÉTALLIQUES ET NON RÉUTILISABLES	meubles rembourrés / tapis / matelas / toiles de plastiques / etc	х	х	х	х		
PNEUS HORS DIMENSION	seulement	х					
PNEUS AVEC OU SANS JANTE	*Sans les sacs de plastique.	х					
CARTON	*Boites pliées.	х		Х	Х		
BOIS TRAITÉ ET CONTREPLAQUÉ	bois d'œuvre / meubles en bois / palettes	х	Х	Х	х		
HALOCARBURES	*Appareils non fonctionnels. Réfrigérateurs / congélateurs / climatiseurs et déshumidificateurs	х					
PRODUITS ÉLECTRONIQUES	téléviseurs / lecteurs DVD, CD ou vidéos / radios / ordinateurs et imprimantes / appareils audiovisuels / etc	х		х	х		
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	*Seuls les contenants fermés, identifiés de 20 litres (5 gallons) ou moins sont acceptés. Adhésifs / époxydes / décapants / aérosols / ampoules fluocompactes / tubes fluorescents et néons / peintures et leurs contenants / piles AAA à D (alcalines et rechargeables) Ni-Cd , NiMH, Liion ou Pb / produits chimiques pour piscine / produits d'entretien / produits nettoyants / propane / extincteurs portatifs résidentiels / bonbonnes de carburants pour le camping / bonbonnes et cylindres de gaz comprimé / etc	x					
AUTRES MATIÈRES	cassettes vidéo / cassettes audio / CD / DVD	х					

Pour plus d'information, vous êtes invités à consulter le site internet de la MRC à l'adresse suivante : http://www.mrcvs.ca/fr/ecocentre



Bacs couverts et non couverts au montant forfaitaire du contrat

RÉPARATION, REMPLACEMENT OU AJOUT D'UN NOUVEAU BAC ROULANT

С	OUVERT	NON COUVERT			
Réparation	Remplacement bac non fonctionnel	Remplacement bac fonctionnel	Remplacement bac 240 L	Ajout nouveau bac 360 L	
Roue Essieu Couvercle: Tige bouchon Bris (relevant des opérations)	Cuve fendue d'où s'échappe la matière Partie du moule de la cuve manquante ou brisée Poignée manquante ou brisée Fond de cuve troué Le camion de service de collecte ne peut plus effectuer la levée du bac	Cuve fendue de quelques centimètres d'où ne s'échappe pas la matière Bac avec égratignures, bosses ou écorchures Bac âgé, mais toujours fonctionnel Le camion du service de collecte peut effectuer la levée du bac	Bac dont les pièces de rechange ne sont plus disponibles Bac qui ne peut être réparé convenablement	Nouvelle adresse Bac supplémentaire Bac perdu ou volé Feu et vandalisme	

^{***} Les livraisons et réparations se font aux deux semaines.

^{***} Le jeudi de votre semaine de réparation et livraison, le bac vide doit être à l'extérieur et visible de la rue.



Do you want to improve your English?

Cours d'anglais à la bibliothèque de Très-St-Rédempteur pour adultes et adolescents.

Jeudis 19h-21h

Dates des cours de la première session :

1^{er} cours: 15 mars

2^e cours: 22 mars

3^e cours: 29 mars

4^e cours: 12 avril

5^e cours: 19 avril

6^e cours: 26 avril

7^e cours: 03 mai

8^e cours: 10 mai

Coût: \$10 par cours, par personne.

Inscriptions et questions : kmassam@csur.com

Pour toutes autres informations, veuillez contacter Mme Katherine Massam au numéro suivant : (514) 619-7635

Les cours seront surtout axés sur la conversation et l'expression orale.

Professeur diplômée de l'Université Concordia.



Bibliothèque

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Nouveauté Jeunesse



Sylvie Payette Collection Nellie Volume 1-2 et 3

Découvrez cette surprenante série qui propose aux jeunes (et moins jeunes) lecteurs, une grande aventure qui amalgame le fantastique et le roman historique I



Michael Grant Série BZRK Tome 1-2 et 3

Un thriller fantastique, par l'auteur de Gone. Je ne veux pas que les lecteurs saisissent le dénouement à l'avance. Je veux qu'ils soient surpris, et la meilleur façon d'y parvenir, c'est de me surprendre moi-même tous les jours' Michael Grant.



Gilles Tibo Super Sarah. L'école des parents

«Moi, je ne suis pas juste découragée de mes parents, je suis découragée de tous les parents que je connais!» Le constat de Sarah est clair : les sandwichs aux œufs dans les lunchs, c'est assez!

Bandes dessinés





Album





Nouveauté Adulte











Et plusieurs autres nouveautés